

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE 🗑️ La période hivernale s'achève et avec elle certaines activités associatives dites « d'intérieures ». C'est le cas pour la Troupe théâtrale des Borderies dont les dernières représentations sont programmées les 05 et 06 avril, ainsi que pour le Comité de Jumelage qui propose un **loto le 12 avril**.

Le Vélo Club Ouest Charente Segonzac, avec sa course cycliste et ses cent onze coureurs, a lancé le 17 mars les activités dites « d extérieures ». Et **jusqu'en juillet le programme est riche et devrait satisfaire tous les goûts**. Espérons que la météo particulièrement clémente du 17 mars soit de bon augure pour toutes les manifestations à venir.

Les amateurs de braderies auront le choix entre la **Bourse à l'enfance** des Parents d'élèves **le 14 avril**, la traditionnelle **Braderie** de l'Amicale Loisirs Louzacaise **le 21 avril**, la **Bourse auto moto** de la Team « Nos Loulous » **les 08 et 09 juin** et enfin la **Folle Brocante du 28 juillet**.

Pour celles et ceux qui voudront passer un moment convivial autour d'un repas, il y aura le **Brin d'aillet** de la Team « Nos Loulous » **le 1^{er} mai**, le **Repas champêtre** de la Diane des Borderies **le 1^{er} juin** et le **Marché des Producteurs de Pays le 05 juillet**.

Et bien sûr le Comité d'Animation prépare une nouvelle édition de la **Fête de la musique pour le 21 juin** et l'Association des Parents d'élèves la **kermesse du 29 juin**.

Comme vous le voyez le programme des festivités est copieux et varié. Chacun peut donc y trouver son bonheur, ou pour le moins une bonne occasion de sortir sur la Commune. Et **n'hésitez pas à diffuser ce programme autour de vous**. Car la communication est primordiale pour qu'un maximum de gens puissent venir et encourager ainsi les bénévoles qui mettent tout en œuvre pour que ces manifestations soient réussies.

Alors un seul mot d'ordre **pour les quatre mois à venir : profiter des occasions offertes pour passer des moments sympathiques et conviviaux**, abordables pour toutes les bourses et à proximité de chez soi.

Lilian JOUSSON

GENDARMERIE

Depuis début mars, une **brigade mobile** est venue renforcée la gendarmerie de Cognac. LOUZAC SAINT ANDRÉ est une des onze communes qui dépendent désormais de cette nouvelle organisation.

Les six gendarmes qui la composent seront très présents sur le terrain. Ils se déplaceront sur les manifestations locales, pourront accomplir diverses formalités directement au domicile des habitants et assureront des **permanences en mairie** (un mercredi matin sur deux pour notre Commune à partir du 27 mars).

L'objectif est d'assurer un **service de plus grande proximité par une présence accrue** et de permettre un **accès facilité pour la population**.

ÉCOLES

Même si nous ne sommes qu'à la fin du premier trimestre, il faut déjà **penser à la prochaine rentrée scolaire**. Afin de l'organiser au mieux, **tout parent ayant l'intention d'inscrire pour septembre prochain son enfant** soit à la maternelle, soit en primaire **doit se manifester auprès de la Mairie**.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Comme chaque année, **l'éclairage public va être éteint** bientôt et ce jusqu'en septembre. C'est une pratique devenue courante depuis qu'il y a eu une prise de conscience de la nécessité de **faire des économies d'énergies** et donc de **réduire les coûts**. Notre Commune a été novatrice en la matière puisque cela fait plus de quarante ans que ce choix a été fait (tout comme de ne pas éclairer toute la nuit).

Des retards dans les réparations ont pu être constatés ces derniers temps. Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz qui gère la maintenance a dû d'annuler le contrat avec l'entreprise devant assurer ce service, suite au non-respect de ses obligations. Une nouvelle procédure d'appels d'offres, obligatoire pour ce type de marché, est en cours afin de retenir un nouveau prestataire.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- **mardi 02 avril** (le lundi est férié)
- lundi 15 avril
- lundi 29 avril

AGENDA

THÉÂTRE

Vendredi 05 avril

Représentation à ARS

COMPLET

Samedi 06 avril

20 H 30

Représentation à CHATEAUNEUF

(salle des fêtes, place du Vieux marché)

Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Mardi 09 avril

14 H 00

Permanence gratuite à la mairie

Contact : Michèle LADIK (☎ 06.11.72.08.90)

SUPER LOTO

Vendredi 12 avril

21 H 00

Loto du Comité de Jumelage à la salle des

fêtes de SAINT LAURENT DE COGNAC

Réservations : ☎ 06.89.89.48.04

BOURSE A L'ENFANCE

Dimanche 14 avril

Braderie enfantine organisée par l'A.P.E. au gymnase

de Louzac de 9 H à 17 H - Restauration sur place

Renseignements : ☎ 06.64.63.65.57 / 06.50.36.86.84

BRADERIE

Dimanche 21 avril

Braderie organisée par l'Amicale Loisirs Louzacaise

au complexe polyvalent de Louzac de 8 H à 18 H

Réservations : ☎ 05 45 82 55 72

BRIN D'AILLET

Mercredi 1^{er} mai

12 H 00

Brin d'aillet organisé par la Team « Nos Loulous » à

la salle des fêtes

Réservations avant le 21 avril : ☎ 06.05.21.09.86

PAROISSE

Pas de messe en avril dans les églises Saint André et Saint Martin.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE :

STEIMBACH Maylé Ezéchiel

25 février

COMITÉ DE JUMELAGE

Si vous êtes intéressés pour créer des liens amicaux et d'échange avec les habitants de la commune suisse de VILLERET, vous pouvez vous rapprocher du Comité de Jumelage (prochain déplacement en 2025) qui est à la recherche de nouvelles familles.

Pour ce faire vous pouvez prendre contact avec la mairie (mairie.louzacstandre@wanadoo.fr) ou le Président du Comité.

REPAS DES SÉNIORS

Du fait de travaux à l'école lors des vacances de Pâques, le repas des séniors prévu initialement le 22 avril, est reporté à une date ultérieure.

COURSE CYCLISTE

La course organisée le 17 mars a connu un très beau succès tant en participation (111 concurrents répartis en quatre catégories) qu'en convivialité et fair play.

Merci à la structure organisatrice (Vélo Club Ouest Charente Segonzac), à ses bénévoles et signaleurs : tout s'est très bien passé.

Merci à la population qui « a joué le jeu » et respecté les consignes de course.

SPORT DE HAUT NIVEAU

Félicitations à Julie LE VEN, jeune habitante de la Commune, qui s'est particulièrement distinguée dans la discipline sportive qu'elle pratique.

Déjà **championne régionale 2024 en Jutjisu Combat Newaza**, elle est devenue **vice-championne de France de Judo Jutjisu Newaza en catégorie cadette** le 24 février.

Ces résultats lui permettent d'être **qualifiée pour les championnats d'Europe** qui se dérouleront en Roumanie du 04 au 08 avril.

Tous nos vœux de réussite l'accompagnent.

ENTRETIEN DE LA COMMUNE : DEVOIRS & OBLIGATIONS CITOYENS

Avec l'approche des beaux jours rappeler les obligations et devoirs de chacun pour l'entretien des trottoirs et bas-côtés au droit des propriétés privées est nécessaire. Il s'agit :

- **d'entretenir les caniveaux, les trottoirs sur toute leur largeur et les bas -côtés des limites de propriété jusqu'au bord de la chaussée.** Cela comprend le balayage et le désherbage. Celui-ci doit être réalisé par arrachage ou binage ; le recours à des produits phytosanitaires étant strictement interdit. Et chacun à la possibilité d'embellir en fleurissant ou végétalisant ses pieds de mur ; la Commune peut même fournir de la semence (voir plus bas).
- de laisser le libre passage sur le trottoir en n'y déposant aucun matériau ou déchet en dehors des créneaux autorisés pour la collecte des poubelles. Tout stationnement ne peut donc être que provisoire.
- de tailler ses haies au droit du domaine public.
- d'élaguer ses arbres en bordure des voies publiques, et à l'aplomb des lignes électriques et téléphoniques.

FLEURISSEMENT

Chacun peut participer à l'embellissement et au fleurissement de la Commune en végétalisant ses pieds de mur et de clôture. Cela évite en outre de devoir les entretenir puisque les espèces fournies sont des vivaces. Cela permet également de faire l'économie de produits désherbants.

A la Mairie, vous pourrez récupérer gratuitement les semences nécessaires (de type jachère fleurie) offertes par la Commune.